

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
17 JANVIER 2024**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre (17 janvier 2024), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;  
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;  
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;  
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;  
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2024-01-001

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout du point 13a – Fermeture de nombreux guichets automatiques dans la MRC des Chenaux.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture d'un texte de réflexion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
  - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 ;
4. Gestion du personnel :
  - a. Embauche d'une coordonnatrice de la démarche en réussite éducative;
  - b. Abolition du poste de chauffeur.se – volet transport adapté et collectif pour le service des transports;
  - c. Adoption de la lettre d'entente 2024-01;
  - d. Adoption de la lettre d'entente 2024-02;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
  - b. Protocole d'entente – Journée de la famille Des Chenaux;
  - c. Démarche de la réussite éducative – planification stratégique 2024-2028;
  - d. Office régional d'habitation des Chenaux (ORHDC) – budget 2024;
  - e. Politique d'acquisition d'œuvres d'art de la MRC des Chenaux;
  - f. Protocole d'entente de gestion entre la MRC des Chenaux et le Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux;
  - g. Cessation d'un véhicule de transport au Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux;
6. Aménagement et développement du territoire :
  - a. Conformité de règlements municipaux :
    - i. Municipalité de Champlain – règlement de zonage modifiant le plan de zonage dans le but d'agrandir la zone 224-A;
    - ii. Municipalité de Champlain – règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC afin d'intégrer des normes sur les distances séparatrices pour les élevages porcins;
    - iii. Municipalité de Saint-Maurice – règlement de zonage modifiant les activités « 03 Service de soudure (sans atelier d'usinage) » et « 06 Service de réparation de petits moteurs à essence (tondeuse, scie mécanique) » dans le groupe d'usage « Service et atelier artisanal »;
    - iv. Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain – modification de la tarification des demandes de dérogation mineure;
    - v. Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain – modification de la tarification des demandes de permis et certificats;
  - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
    - i. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement no 132/2023 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de créer une nouvelle affectation Revalorisation et d'y rendre compatibles certaines activités industrielles de transformation des matières revalorisées dans le secteur du boulevard Industriel;
    - ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de rendre compatibles les usages associés aux véhicules de transport collectif en bordure du boulevard Thibeau avec une partie de l'affectation rurale;
    - iii. Ville de Trois-Rivières - règlement modifiant le règlement sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'apporter une modification au cadre normatif s'appliquant aux secteurs de niveau sonore élevé;
7. Rapports :
  - a. Rapport du directeur général ;
  - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
  - c. Comité culturel ;
  - d. Comité de développement du territoire ;
  - e. Comité des ressources humaines ;
  - f. Comité de sécurité incendie ;
  - g. Comité sur la sécurité publique ;
  - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
  - i. Comité touristique ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- j. Comité de transition sur le transport des personnes ;
8. Fonds régions et ruralité :
  - a. Enveloppes dédiées ;
  - b. Demandes régionales ;
  - c. Tournée Arts et Terroir 2024;
  - d. Entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie 2023-2026;
  - e. Entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027;
9. Développement économique :
  - a. Demande de modification du programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART);
  - b. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Les Entreprises Patrick Desrochers;
  - c. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Les Entreprises Patrick Desrochers;
  - d. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Les Entreprises Patrick Desrochers;
  - e. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Électromécanique Danotech inc.;
  - f. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Électromécanique Danotech inc.;
  - g. Demande d'aide financière Fonds jeunes promoteurs – Kundalini Biosoins inc.;
  - h. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Kundalini Biosoins inc.;
  - i. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Kundalini Biosoins inc.;
  - j. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Les Jardins Terre-à-Terre;
  - k. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Les Jardins Terre-à-Terre;
10. Appuis demandés :
  - a. MRC du Val-Saint-François – demande pour le maintien du financement des collectes porte-à-porte de plastique agricole;
11. Correspondance :
  - a. Ministère de la Sécurité publique – signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
  - b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – non-conformité projet de règlement numéro 2023-144 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé;
  - c. Municipalité de Saint-Narcisse – suivi des démarches en lien avec le dossier du Barrage Saint-Narcisse;
12. Pour votre information :
  - a. Dépôt du budget touristique pour l'exercice 2024;
13. Autre sujet :
  - a. Fermeture de nombreux guichets automatiques dans la MRC des Chenaux;
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

2024-01-002

**3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 22 novembre 2023.

Adoptée.

**4. GESTION DU PERSONNEL**

2024-01-003

**4a. EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE DE LA DÉMARCHE EN RÉUSSITE ÉDUCATIVE**

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2023-10-236, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un-e coordonnateur-riche de la démarche en réussite éducative ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une quarantaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, quatre candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de madame Mya-Jade Robert ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Mya-Jade Robert au poste de coordonnatrice de la démarche en réussite éducative à compter du 8 janvier 2024, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 85 % du salaire du poste.

Adoptée.

2024-01-004

**4b. ABOLITION DU POSTE DE CHAUFFEUR.SE – VOLET TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS**

Considérant que par la résolution numéro 2023-11-254, la MRC des Chenaux a procédé à la création du poste de chauffeur-se – volet transport adapté et collectif ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'à la suite de vérifications d'ordre légal, notamment en lien avec la *Loi sur les transports*, il est démontré qu'une MRC ne peut opérer elle-même un service de transport adapté et collectif ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire se conformer à la *Loi sur les transports* ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à l'abolition du poste de chauffeur-se – volet transport adapté et collectif.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832.

Adoptée.

2024-01-005

### 4c. ADOPTION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2024-01

Considérant l'embauche de l'employé numéro 80001 à titre de technicien et inspecteur en évaluation foncière en date du 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

Considérant l'évaluation du rendement de l'employé effectué en novembre 2023 ;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu entre l'employé et la direction de la MRC des Chenaux le 27 novembre 2023 et qu'une lettre a été déposée au dossier de l'employé relativement aux manquements observés et aux attentes de la direction face à son travail ;

Considérant le support apporté par les collègues de l'employé et celui de son supérieur immédiat depuis la rencontre du 27 novembre 2023 ;

Considérant les discussions tenues entre les parties lors de la rencontre du comité de relation de travail du 15 janvier 2024 ;

Considérant qu'il est proposé de prolonger la période de probation de l'employé, tel que prévu à l'article 2.04 de la convention collective, jusqu'au 21 février 2024 ;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux ;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente numéro 2024-01.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-01-006

**4d. ADOPTION DE LA LETTRE D'ENTENTE 2024-02**

Considérant que la MRC des Chenaux a compétence pour gérer le transport collectif et adapté sur son territoire ;

Considérant que la *Loi sur les transports* ne permet pas à une MRC d'opérer elle-même un service de transport ;

Considérant que la MRC des Chenaux à l'intention de confier à une personne morale sans but lucratif (Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux) la gestion d'un circuit de transport ;

Considérant les discussions tenues entre les parties lors de la rencontre du comité de relation de travail du 15 janvier 2024 ;

Considérant qu'advenant que la *Loi sur les transports* soit modifiée de façon à permettre l'opération du transport par une MRC ;

Considérant qu'advenant que la MRC décide de rapatrier les activités d'opérations du service de transport et de mettre fin au mandat de la personne morale sans but lucratif (Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux) ;

Considérant qu'advenant que la MRC décide d'intégrer les employés de la personne morale sans but lucratif (Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux) au sein de l'organisation de la MRC ;

Considérant que la MRC des Chenaux à l'intention de reconnaître, aux employés de la personne morale sans but lucratif (Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux), l'ancienneté acquise par ceux-ci auprès de la personne morale en considérant leur date d'embauche ;

Considérant le projet de lettre d'entente déposé aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux ;

Considérant la recommandation favorable du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux envers ce projet de lettre d'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, la lettre d'entente numéro 2024-02.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSÉ**

2024-01-007

**5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13841 à 13859 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 janvier 2024 totalisant 1 835 611,17 \$.

Adoptée.

2024-01-008

**5b. PROTOCOLE D'ENTENTE – JOURNÉE DE LA FAMILLE DES CHENAU**

Considérant que la MRC des Chenaux reconnaît l'importance de la Journée de la famille Des Chenaux qui a lieu tous les ans sur le territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant que les objectifs de la Journée de la famille Des Chenaux sont de valoriser le rôle des familles dans nos communautés et de consolider le sentiment d'appartenance envers la MRC des Chenaux ;

Considérant que les municipalités de la MRC des Chenaux, selon un principe d'alternance, sont responsable de l'organisation de cette Journée ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire supporter financièrement et techniquement la Journée de la famille Des Chenaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire définir sa participation à la Journée de la famille Des Chenaux dans le cadre d'un protocole d'entente ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente définissant le rôle de la MRC des Chenaux en lien avec la Journée de la famille Des Chenaux lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le protocole d'entente – Journée de la famille Des Chenaux et autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-01-009

**5c. DÉMARCHE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2028**

Considérant que la MRC des Chenaux a été identifiée par les partenaires du milieu comme organisme mandataire en lien avec la démarche de la réussite éducative ;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la fin de la première planification stratégique de la démarche de la réussite éducative ;

Considérant la nécessité de se doter d'une nouvelle planification stratégique s'échelonnant de 2024 à 2028 ;

Considérant la volonté des membres participants à la démarche de la réussite éducative d'être accompagnés dans la réalisation de la planification stratégique 2024-2028 ;

Considérant que l'organisme CommunAgir a déposé une offre de service d'un montant de 16 210,39 \$ excluant les taxes applicables ;

Considérant que le budget 2023-2024 de la démarche de la réussite éducative est suffisant pour couvrir cette dépense ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accorde un contrat à l'entreprise CommunAgir au montant de 16 210,39 \$ excluant les taxes applicables pour accompagner les partenaires de la démarche de la réussite éducative dans sa réalisation de la planification stratégique 2024-2028.

Adoptée.

**2024-01-010**

**5d. OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DES CHENAUX (ORHDC) – BUDGET 2024**

Considérant que le Conseil de la MRC des Chenaux a pris connaissance des prévisions budgétaires 2024 de l'Office régional d'habitation des Chenaux ;

Considérant que ces prévisions budgétaires sont consignées dans un document qui demeure annexé à la présente résolution ;

Considérant que ces prévisions budgétaires présentent un déficit de 671 800 \$ dû à des revenus de 574 580 \$ et des dépenses de 1 246 380 \$ pour le programme HLM public ;

Considérant que ces prévisions présentent un budget 2024 du programme Supplément au loyer (PSL) de 86 292 \$ ;

Considérant qu'en 2024 des travaux majeurs capitalisables s'adressent aux municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour un montant de 1 198 910 \$, de Saint-Maurice pour un montant de 2 000 \$, de Champlain pour un montant de 21 500 \$, de Saint-Stanislas pour un montant de 3 500 \$, de Notre-Dame-du-Mont-Carmel pour un montant de 40 000 \$ et pour Sainte-Geneviève-de-Batiscan pour un montant de 500 \$ ;

Considérant qu'en 2024 des travaux majeurs non capitalisables au montant de 298 610 \$ s'adressent aux municipalités suivantes : Champlain (36 200 \$), Sainte-Anne-de-la-Pérade (37 000 \$), Saint-Stanislas (42 410 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (34 000 \$), Saint-Maurice (28 500 \$), Batiscan (56 500 \$), Saint-Narcisse (27 500 \$) et Sainte-Geneviève-de-Batiscan (27 500 \$) ;



**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2024 de l'Office régional d'habitation des Chenaux, adoptées par son conseil d'administration le 14 décembre 2023, par la résolution 2023-12-045, lesquelles comportent une contribution de la Municipalité de 10 % au déficit d'exploitation, déduction faite des coûts relatifs à la capitalisation de travaux majeurs.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux verse un montant de :

- 67 180 \$ pour le programme HLM public s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (14 200 \$), Sainte-Anne-de-la-Pérade (7 337 \$), Saint-Stanislas (7 052 \$), Notre-Dame-du-Mont-Carmel (10 848 \$), Saint-Maurice (6 203 \$), Batiscan (8 944 \$), Saint-Narcisse (6 332 \$) et Sainte-Geneviève-de-Batiscan (6 264 \$) ;
- 8 628 \$ pour le programme de Supplément au loyer s'adressant aux municipalités suivantes : Champlain (5 069 \$) et Saint-Stanislas (3 559 \$).

Adoptée.

**2024-01-011**

**5e. POLITIQUE D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART DE LA MRC DES CHENAU**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006 ;

Considérant qu'un budget total de 1 000 \$ est réservé annuellement pour l'achat d'œuvres d'art ;

Considérant qu'un comité de sélection a été mis sur pied afin de recommander à ce Conseil un choix d'œuvres à acquérir ;

Considérant que pour donner suite à un appel d'offres, huit œuvres d'art ont été soumises au comité de sélection à des fins d'achat ;

Considérant la recommandation des membres du comité de sélection ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte de procéder à l'achat de l'œuvre *La maison devant l'église à Batiscan*, création de madame Ani Müller, au coût de 1 000 \$.

Il est de plus résolu de remercier les membres du comité de sélection, en l'occurrence madame Anne Dumberry, madame Martine Couture, monsieur Raymond Quenneville et monsieur Christian Fortin, pour leur participation au comité.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-01-012

5f. **PROTOCOLE D'ENTENTE DE GESTION ENTRE LA MRC DES CHENAUX ET LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF MRC DES CHENAUX**

Considérant que la MRC a déclaré, par le Règlement no 2011-75, sa compétence relativement au domaine du transport collectif de personnes (incluant le transport adapté) ;

Considérant que la Corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux a pour objet d'organiser, d'encadrer et d'assurer, sans intention de gains pécuniers pour ses membres, un service de transport adapté et collectif et l'accès à celui-ci pour les personnes se trouvant sur le territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la MRC désire confier à la Corporation l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées conformément à l'article 48.39 de la *Loi sur les transports* ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance d'un projet de protocole d'entente définissant les rôles des parties ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte le protocole d'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et le Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-01-013

5g. **CESSION D'UN VÉHICULE DE TRANSPORT AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF MRC DES CHENAUX**

Considérant que par la résolution numéro 2023-11-270, la MRC des Chenaux a acquis un véhicule de type minifourgonnette adapté de marque Chrysler Pacifica le 23 novembre 2023 ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire, afin d'aider la Corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux dans ses opérations et tel que l'y autorisent les articles 4 et 90 de la *Loi sur les compétences municipales* (ici applicables à la MRC vu sa déclaration de compétence, art. 678.0.3 du *Code municipal*), céder, à titre gratuit et sans garantie légale, ledit véhicule ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux cède à titre gratuit le véhicule minifourgonnette adapté de marque Chrysler Pacifica à la corporation Service de transport adapté et collectif MRC des Chenaux.

Adoptée.

**6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

2024-01-014

**6ai. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – RÈGLEMENT DE ZONAGE MODIFIANT LE PLAN DE ZONAGE DANS LE BUT D'AGRANDIR LA ZONE 224-A**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-05 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2024-01-015

**6aii. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC AFIN D'INTÉGRER DES NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES POUR LES ÉLEVAGES PORCINS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-07 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-01-016

6a.iii. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE – RÈGLEMENT DE ZONAGE MODIFIANT LES ACTIVITÉS « 03 SERVICE DE SOUDURE (SANS ATELIER D'USINAGE) » ET « 06 SERVICE DE RÉPARATION DE PETITS MOTEURS À ESSANCE (TONDEUSE, SCIE MÉCANIQUE) » DANS LE GROUPE D'USAGE « SERVICE ET ATELIER ARTISANAL »**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage 2023-632 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2024-01-017

6a.iv. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement 2024-01-02 de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain.

Adoptée.

2024-01-018

6a.v. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN – MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES DEMANDES DE PERMIS ET CERTIFICATS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement 2024-01-12 de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain.

Adoptée.

**6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. Ville de Trois-Rivières – projet de règlement no 132/2023 modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de créer une nouvelle affectation Revalorisation et d'y rendre compatibles certaines activités industrielles de transformation des matières revalorisées dans le secteur du boulevard Industriel;
- ii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de rendre compatibles les usages associés aux véhicules de transport collectif en bordure du boulevard Thibeau avec une partie de l'affectation rurale;
- iii. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin d'apporter une modification au cadre normatif s'appliquant aux secteurs de niveau sonore élevé.

**7. RAPPORTS**

**7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 23 novembre 2023 au 31 décembre 2023.

**7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)**

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

**7c. COMITÉ CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

**7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

**7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

**7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

**7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 8 janvier 2024.

**7i. COMITÉ TOURISTIQUE**

Monsieur Guy Veillette, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour les mois de novembre et décembre 2023.

**7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES**

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**8a. ENVELOPPES DÉDIÉES**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

**8b. DEMANDES RÉGIONALES**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

**2024-01-019**

**8c. TOURNÉE ARTS ET TERROIR 2024**

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'un budget pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants pour le secteur touristique ;

Considérant que les membres du comité consultatif touristique se sont réunis pour prendre en considération un projet (Tournée Arts et Terroir 2024) ayant fait l'objet d'une analyse de la part de l'agente de développement culturel et touristique, eu égard aux critères d'admissibilité du budget ;

Considérant que ce projet implique la participation de deux autres territoires de la Mauricie, soit la MRC de Maskinongé et la MRC de Mékinac ;

Considérant qu'une aide financière d'une valeur de 16 000 \$ (12 500 \$ en contribution monétaire et 3 500 \$ en service) est demandée à la MRC des Chenaux ;

Considérant les recommandations dudit comité ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Promoteur	Projet	Subvention	Coût total du Projet
MRC des Chenaux	Projet Tournée Arts et Terroir 2024	12 500 \$	58 000 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante :
  - Une somme de 4 500 \$ sera versée en provenance du résiduel du budget touristique 2023 et 8 000 \$ sera affecté au budget touristique 2024 ;
  - 100 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2024-01-020

**8d. ENTENTE SECTORIELLE VISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE EN MAURICIE 2023-2026**

Considérant que les partenaires de la Mauricie désirent mettre en œuvre un plan d'action concerté en culture pour soutenir la vitalité culturelle de la Mauricie afin d'optimiser les retombées de la culture pour les territoires et les citoyens ;

Considérant qu'un projet d'entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie 2023-2026 a été déposé aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire et que ceux-ci ont pu en prendre connaissance ;

Considérant que la MRC des Chenaux devra contribuer à ladite entente pour une somme de 1 300 \$ par année, et ce, pour les exercices 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

Considérant que la participation financière de la MRC des Chenaux proviendra du Fonds régions et ruralité, volet 2 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général et monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie 2023-2026.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux contribuera, à même le Fonds régions et ruralité volet 2, à l'entente sectorielle visant le développement de la culture en Mauricie 2023-2026, pour une somme de 1 300 \$ par année, et ce, pour les exercices 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026.

Adoptée.

2024-01-021

**8e. ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE 2024-2027**

Considérant que le développement des secteurs agricole et agroalimentaire est une priorité pour la région de la Mauricie ;

Considérant que l'engagement des acteurs du milieu agricole et agroalimentaire autour d'une vision commune de développement permet d'accroître les retombées pour le secteur ;

Considérant que les partenaires de la Mauricie désirent mettre en commun leur expertise et leurs ressources afin de contribuer à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire ;



## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un projet d'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027 a été déposé aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire et que ceux-ci ont pu en prendre connaissance ;

Considérant que la MRC des Chenaux devra contribuer à ladite entente pour une somme de 11 000 \$ par année, et ce, pour les exercices 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ;

Considérant que la participation financière de la MRC des Chenaux proviendra du Fonds régions et ruralité, volet 2 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général et monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027.

Il est également résolu que la MRC des Chenaux contribuera, à même le Fonds régions et ruralité volet 2, à l'entente sectorielle de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie 2024-2027, pour une somme de 11 000 \$ par année, et ce, pour les exercices 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Adoptée.

### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2024-01-022

#### **9a. DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'AIDE À LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES (DÉPART)**

Considérant que le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, en partenariat avec Investissement Québec, a lancé, le 11 décembre 2023, le programme Développement économique pour l'aide à la redynamisation des territoires (DÉPART), qui est destiné à certaines régions admissibles ;

Considérant que l'admissibilité des régions au programme DÉPART a été déterminée en fonction de l'indice de vitalité économique 2020 décidé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Considérant qu'en fonction de ce critère de sélection, la MRC des Chenaux est exclue de ce nouveau programme ;

Considérant que l'indice de vitalité économique 2020 n'apporte pas un constat réel de la situation économique de la MRC des Chenaux, puisqu'individuellement, sept des dix municipalités locales de notre territoire ont un indice de vitalité économique supérieur à trois ;

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le calcul de l'indice de vitalité économique est basé principalement sur des données démographiques et ne reflète pas l'activité économique de la MRC des Chenaux ;

Considérant que les PME et entreprises collectives de la MRC des Chenaux souffrent elles aussi d'un contexte économique difficile, aux mêmes titres que les entreprises situées sur certains territoires contigus de la MRC, qui elles bénéficient du programme DÉPART ;

Considérant que les PME et entreprises collectives de la MRC des Chenaux n'ont pas à être privées d'un programme d'aide basé sur une mesure de sélection arbitraire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux demande au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie de modifier le programme DÉPART afin que les PME et entreprises collectives de la MRC des Chenaux aient accès à ce soutien financier.

Il est également résolu que la présente résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, à madame Sonia LeBel, députée de Champlain, à monsieur Jean Boulet, ministre responsable de la Mauricie, à madame Marie-Louise Tardif, députée de Lavolette-Saint-Maurice et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2024-01-023

**9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – LES ENTREPRISES PATRICK DESROCHERS**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Les Entreprises Patrick Desrochers sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-01 prévoyant une aide financière non remboursable de cinq mille dollars (5 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-024

**9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – LES ENTREPRISES PATRICK DESROCHERS**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Les Entreprises Patrick Desrochers sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-01 prévoyant un prêt FLI au montant de dix-neuf mille dollars (19 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,50 %) par année, amorti sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-025

**9d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – LES ENTREPRISES PATRICK DESROCHERS**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Les Entreprises Patrick Desrochers sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2024-01 prévoyant un prêt FLS au montant de dix-neuf mille dollars (19 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,50 %) par année, amorti sur soixante (60) mois.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-026

**9e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – ÉLECTROMÉCANIQUE DANOTECH INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Électromécanique Danotech inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-02 prévoyant une aide financière non remboursable de mille cinq cents dollars (1500 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-027

**9f. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – ÉLECTROMÉCANIQUE DANOTECH INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Électromécanique Danotech inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-03 prévoyant un prêt FLI au montant de cinq mille dollars (5 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,50 %) par année, amorti sur vingt-quatre (24) mois.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-028

**9g. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – KUNDALINI BIOSOINS INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Kundalini Biosoins inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2024-01 prévoyant une aide financière non remboursable de 6 000 \$ provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-029

**9h. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – KUNDALINI BIOSOINS INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Kundalini Biosoins inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-02 prévoyant un prêt FLI au montant de dix mille dollars (10 000 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8 %) par année, amorti sur soixante-six (66) mois, incluant un moratoire en capital de six (6) mois.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-030

9i. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – KUNDALINI BIOSOINS INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Kundalini Biosions inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2024-02 prévoyant un prêt FLS au montant de dix mille dollars (10 000 \$), portant intérêt au taux de neuf pour cent (9 %) par année, amorti sur soixante-six (66) mois, incluant un moratoire en capital de six (6) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-031

9j. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – LES JARDINS TERRE-À-TERRE**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Les Jardins Terre-à-Terre sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-03 prévoyant une aide financière non remboursable de deux mille dollars (2 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-01-032

**9k. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – JARDINS TERRE-À-TERRE**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Les Jardins Terre-à-Terre sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-04 prévoyant un prêt FLI au montant de quatre mille dollars (4 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,50 %) par année, amorti sur trente-six (36) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

**10. APPUIS DEMANDÉS**

2024-01-033

**10a. MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE POUR LE MAINTIEN DU FINANCEMENT DES COLLECTES PORTE-À-PORTE DE PLASTIQUE AGRICOLE**

Considérant la demande d'appui de la MRC du Val-Saint-François, par sa résolution numéro CM-2023-09-14, concernant la demande pour le maintien du financement des collectes porte-à-porte de plastique agricole, qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE depuis 2019, la MRC offre des collectes porte-à-porte de plastique agricole auxquelles 110 producteurs agricoles provenant de douze (12) municipalités du territoire sont inscrits en 2023 ;

ATTENDU QU'en 2022, 118 tonnes de plastique agricole ont ainsi été récupérées grâce aux collectes porte-à-porte, pour un total de plus de 290 tonnes depuis le début des collectes ;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ATTENDU QUE jusqu'au 30 juin dernier, ces collectes étaient financées en grande partie par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

ATTENDU QUE depuis le 30 juin 2023, les plastiques agricoles sont visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) et ne sont donc plus admissibles aux compensations pour la collecte sélective des matières recyclables ;

ATTENDU QUE le 12 juillet dernier, Recyc-Québec a accordé à AgriRÉCUP le statut d'organisme de gestion reconnu (OGR) pour mettre en œuvre et exploiter le programme de récupération et de valorisation des produits agricoles ;

ATTENDU QUE les compensations offertes par AgriRÉCUP pour la récupération des plastiques agricoles s'élèvent à 40 \$ la tonne, peu importe que la collecte soit faite par point de dépôt ou par collectes porte-à-porte ;

ATTENDU QUE ces compensations ne permettent pas de financer les collectes porte-à-porte dans le scénario actuel ;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu et résolu à l'unanimité,

QUE la MRC du Val-Saint-François demande à AgriRÉCUP d'augmenter les compensations offertes pour les collectes porte-à-porte de plastiques agricoles afin d'équivaloir à celles qui étaient auparavant offertes par le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à AgriRÉCUP, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charrette, aux députés provinciaux de notre territoire (Messieurs André Bachand, Gilles Bélanger et François Jacques), à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux MRC du Québec.

Proposition adoptée.

Considérant que le Conseil de la MRC des Chenaux est en accord avec les énoncés de la résolution numéro CM-2023-09-14 de la MRC du Val-Saint-François ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité par le Conseil des maires de la MRC des Chenaux d'appuyer la MRC du Val-Saint-François dans sa demande.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à AgriRÉCUP, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoît Charrette, à la députée de Champlain, madame Sonia LeBel, à la députée de Laviolette-Saint-Maurice, madame Marie-Louise Tardif, à la FQM, et à l'UMQ.

Adoptée.



Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Ministère de la Sécurité publique – signature de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – non-conformité projet de règlement numéro 2023-144 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- c. Municipalité de Saint-Narcisse – suivi des démarches en lien avec le dossier du Barrage Saint-Narcisse.

**12. POUR VOTRE INFORMATION**

**12a. DÉPÔT DU BUDGET TOURISTIQUE POUR L'EXERCICE 2024**

Les membres du Conseil déposent le budget touristique pour l'exercice 2024.

**13. AUTRE SUJET**

2024-01-034

**13a. FERMETURE DE NOMBREUX GUICHETS AUTOMATIQUES DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux a annoncé, le 10 janvier 2024, son intention de fermer 4 guichets automatiques situés dans diverses municipalités locales (Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas et Saint-Maurice) de notre territoire ainsi que le centre de services situé dans la municipalité de Saint-Maurice, et ce, dès le 23 février 2024 ;

Considérant que depuis que cette décision prise par la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux a été diffusée dans les médias locaux, la MRC des Chenaux et les municipalités locales reçoivent plusieurs commentaires de résidents, entreprises et organismes demandant aux instances municipales de réagir face à cette situation ;

Considérant que cette décision de la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux aura comme effet de diminuer l'offre de services de proximité pour nos citoyens et contribuera au déclin de la vitalité économique de nos municipalités ;

Considérant que les guichets automatiques représentent un service important pour les membres de Desjardins de notre communauté ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux demande aux dirigeants de la caisse Desjardins Mékinac-Des Chenaux de réévaluer leurs décisions de fermer les guichets automatiques situés dans les municipalités de Batiscan, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Stanislas et Saint-Maurice et de maintenir les services de guichet automatique dans ces municipalités.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, assistant à la séance, ont posé des questions aux membres du Conseil.

2024-01-035

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-huit heures vingt-quatre (18h24), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

\_\_\_\_\_  
PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Veillette  
Préfet